Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 29 (1921)

Heft: 11

Rubrik: Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7° Ils font la réclame et les publications nécessaires et en paient les frais.

* * *

Dans le but d'éviter des frais inutiles de transport, nous prévoyons que les conférences auront lieu:

dans la Suisse centrale: de mi-octobre à novembre 1921 et en janvier 1922;

dans la Suisse orientale: en novembre 1921 et février 1922;

dans la Suisse romande: en décembre 1921 (jusqu'à Noël) et en mars 1922;

sous réserve de petites modifications.

Les sociétés, institutions ou autorités qui voudraient bénéficier de nos conférences avec projections et films, sont priées de s'adresser dès maintenant au secrétariat soussigné.

Chaque demande doit contenir:

a) le nom de la société (section, autorité, etc.) organisatrice, avec adresse exacte de son président;

b) l'indication si la conférence est désirée avant ou après le Nouvel-an;

c) conférence sur la tuberculose? ou bien conférence sur les maladies vénériennes?

d) la déclaration formelle que les conditions de la Croix-Rouge suisse énumérées plus haut sont acceptées.

Enfin nous désirons attirer l'attention des intéressés sur le fait que ces conférences ne sont pas seulement un excellent moyen d'éclairer notre population sur quelques fléaux qui ravagent notre pays, mais qu'elles présentent l'avantage incontestable de rendre le travail des sections plus varié et plus utile.

Qu'on ne tarde donc pas à s'adresser au

Secrétariat de la Croix-Rouge suisse,
Rue des Cygnes 9, Berne.

Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse

Dès longtemps la Croix-Rouge suisse a eu une activité bienfaisante de paix, mais depuis la démobilisation les tâches de paix ont été placées au premier plan de nos travaux. La commission de revision des statuts les a définies en grands traits comme suit:

Soins aux malades: Formation de personnel infirmier dans nos propres écoles; surveillance générale du nursing en Suisse; amélioration professionnelle, sociale et matérielle des gardes-malades; collaboration d'aides volontaires pour les soins aux malades civils.

Samaritains: Formation de personnel pour les premiers secours et pour les soins aux malades à domicile; activité générale dans le domaine de l'hygiène; organisation des samaritains en vue d'interventions générales de la Croix-Rouge.

Défense contre les épidémies: Aide à la Confédération dans la lutte contre les maladies constituant un danger public; mesures contre les maladies épidémiques par la mise à disposition de personnel et de matériel.

Secourisme: Assistance lors de catastrophes nationales ou internationales; aide en cas de crises ou de calamités publiques; appui aux interventions ayant un caractère d'utilité publique.

Telles sont les lignes directives de l'activité de paix de la Croix-Rouge suisse. La Direction s'occupe actuellement de la

mise au point de certaines parties de cette activité générale de paix. A cette occasion elle serait heureuse de connaître les opinions des sections de la Croix-Rouge, spécialement en ce qui concerne des propositions de détail, afin de pouvoir tenir compte des désirs de toutes les organisations faisant partie de notre Croix-Rouge nationale.

Nous vous invitons dès lors à discuter dans le sein de votre section cette question des tâches de paix de la Croix-Rouge, et de nous faire part de vos vœux et de vos désirs éventuels.

En vous recommandant d'étudier spécialement ce domaine de notre activité, nous pensons donner l'occasion à nos sections et à nos institutions affiliées de s'occuper de questions qui intéressent notre population et dont la réalisation rendra plus populaire encore le nom de la Croix-Rouge dans notre pays.

Nous vous sommes d'avance reconnaissants pour toutes les indications que vous voudrez bien nous fournir, et vous prions d'agréer l'assurance de notre haute considération.

Cours pour infirmières-visiteuses à Genève

du 25 octobre au 25 mars

La section genevoise de la Croix-Rouge organise avec l'Ecole d'études sociales pour femmes un nouveau cours destiné aux infirmières-visiteuses qui aura lieu dans le courant de cet hiver.

Sont admises comme élèves régulières:

1° les infirmières possédant un diplôme suisse reconnu par l'Alliance suisse des gardes-malades;

2° les infirmières possédant un autre diplôme suisse, pouvant justifier de stages pratiques jugés suffisants par la Commission;

3° les infirmières possédant un diplôme étranger reconnu équivalent par la Commission.

Les élèves régulières ayant réussi leurs examens et fait les stages requis recevront le diplôme d'infirmière-visiteuse; elles ont gratuitement accès, pendant leur séjour à Genève, à tous les cours de l'Ecole sociale, sauf les cours de cuisine qui se paient à part.

La finance d'inscription est de 300 fr. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Ecole sociale (6, rue Chs. Bonnet, Genève) à qui l'on peut demander tous renseignements.

Le programme comprend: Répétitoire d'anatomie et de physiologie, la chirurgie, la médecine interne, l'hygiène sociale, l'hygiène de la femme, celle de la nourrice et du nourrisson, celle de l'enfant. L'hygiène des organes des sens est traitée par des spécialistes; il en est de même des maladies sociales (tuberculose, maladies vénériennes, alcoolisme, etc.). Les enfants anormaux. L'histoire du nursing. La gymnastique respiratoire. La protection légale de la femme; la femme et la vie sociale. Le droit de famille, celui concernant la protection de l'enfant; des questions de droit usuel. L'assistance et la prévoyance. Des exercices pratiques d'économie domestique, la comptabilité, etc.

Les stages pratiques sont prévus au Dispensaire antituberculeux, à l'Asile de